

SOUFFRANCE AU TRAVAIL

Le rôle des acteurs de prévention
dans l'entreprise

Quelle coopération construire ?



Lamy

une marque Wolters Kluwer

Les Journées
LAMY de l'actualité

Mardi 20 mars 2012
de 9h00 à 17h30

Pavillon Dauphine,
Paris 16^{ème}

SOUFFRANCE AU TRAVAIL

Le rôle des acteurs de prévention dans l'entreprise

Quelle coopération construire ?

Mardi 20 mars 2012

de 9h00 à 17h30

Pavillon Dauphine - Place du Maréchal de Lattre de Tassigny, 75016 Paris

Aujourd'hui, les risques psychosociaux sont une réalité que l'entreprise ne peut plus ignorer.

Stress excessif, harcèlement moral, violence, suicide au travail, autant de risques dont le coût tant humain qu'économique pèse lourdement sur l'entreprise.

La loi de modernisation sociale de 2002 a mis la pluridisciplinarité au cœur de la politique de prévention des risques. En pratique, qu'en est-il ? Quel rôle jouent les différents acteurs (employeur, médecin du travail, CHSCT, experts...). Peut-on réellement établir une coopération efficace ? Comment gérer une situation de crise et développer une véritable culture de prévention à chaque échelon de l'entreprise ?

Lamy vous propose d'établir une méthodologie commune respectant les règles de métier de chacun.

■ Avec la participation de :

Vincent CARON,

Avocat associé, Directeur du département Santé et Sécurité au Travail, Fidal

Jean-Nicolas MOREAU,

Consultant spécialiste des stratégies sociales, de la prévention des risques santé au travail et de la gestion de crise, directeur du Cabinet RES-EURO Conseil

Marie PEZE,

Docteur en psychologie, Psychanalyste, Expert près la cour d'appel de Versailles

Marianne RICHARD-MOLARD,

Directrice du travail, chargée de mission au sein de la cellule risques psychosociaux, Direction générale du travail, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé

Nicolas SANDRET,

Médecin du travail

Pierre-Yves VERKINDT,

Professeur à l'Université Paris I

■ Les débats seront animés par :

Aurélia DEJEAN DE LA BÂTIE,

Directrice des ouvrages Lamy en santé sécurité au travail



PROGRAMME

8h30 - 9h00

Accueil des participants
Service du petit-déjeuner

9h00 - 12h45

LE CADRE JURIDIQUE ET LES ÉVOLUTIONS RÉCENTES

- ▶ Obligation de sécurité de résultat :
où en est-on ?

LA SANTÉ AU TRAVAIL : DE LA RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE DE L'EMPLOYEUR À UN ENJEU DE DIALOGUE SOCIAL

- ▶ Comment associer les partenaires sociaux ?

QUELLES ACTIONS ENGAGER POUR RÉPONDRE A L'OBLIGATION DE PROTECTION DE LA SANTÉ MENTALE ?

- ▶ Les outils juridiques
(délégation de pouvoirs ...)
- ▶ Le rôle du management
- ▶ RPS et document unique

REPÉRAGE DES TABLEAUX CLINIQUES DE SOUFFRANCE AU TRAVAIL

- ▶ La centralité du travail dans la préservation
de la santé psychique
- ▶ Les nouvelles pathologies du travail :
les pathologies de surcharges
- ▶ Les pratiques de management pathogènes

QUELS OUTILS ET QUELS ACTEURS POUR LE REPÉRAGE ET L'ACTION ?

- ▶ Le rôle du médecin du travail
- ▶ Prévention et gestion de crise

12h45 - 14h00

Déjeuner

14h00 - 17h30

QUELLE MÉTHODOLOGIE COMMUNE RESPECTANT LES RÈGLES DE MÉTIER DE CHACUN ?

ÉTUDE DE CAS :

- ▶ Projection du documentaire "la chaîne
du silence"
- ▶ Travail d'analyse du cas en sous-groupe
- ▶ Restitution et séance de questions-réponses

SYNTHÈSE ET CONCLUSION

Bulletin d'inscription
au dos du dépliant



